

Le point sur :
le régime de votre enfant

Votre enfant est :

EXTERNE
 NON AUTORISÉ



Entrées et sorties du collège pour votre enfant quel que soit son emploi du temps *habituel* (figurant sur le carnet de liaison) ou *modifié* (absence de professeur par exemple) :

Le matin

- Entrée 8 h 30
- Sortie 12 h 30

L'après-midi

- Rentrée 14 heures
- Sortie 17 heures

✓ *Puis-je des fois autoriser mon enfant à sortir seul par un mot dans le carnet ?*

Non, ce n'est malheureusement pas possible pour des raisons de sécurité.

Vous ou une personne de confiance clairement identifiée devez venir le prendre en charge à la vie scolaire.

Ceci doit toutefois rester exceptionnel et justifié par des raisons sérieuses (rendez-vous médical, évènement familial grave...)



Vous désirez plus de souplesse ? Vous pouvez changer de régime et choisir « externe autorisé » pour votre enfant. Il pourra alors entrer à la première heure de cours et sortir à la dernière heure de cours de la demi-journée.